Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250327-DEL202503CARA-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Sylvianne TURCHETTI, Vice- Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN, Thierry VERGER, Jeannine LIABEUF, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER.

ABSENTS : Cécile BRIEL donne pouvoir à Magali GUILLOT.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres
en exercice : 17
Présents : 10
Votants : 11

DEL2025 02 Approbation du compte de gestion 2024 de la Résidence Autonomie
(Votée à l'unanimité)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21, L2341-1 et D 2341-1 à D 2343-10,

Madame Magali GUILLOT Présidente informe le conseil d'administration du CCAS que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur municipal, Monsieur SOMMÉ Frédéric que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la Résidence autonomie Gai Soleil.

La Présidente précise que le receveur, Monsieur SOMMÉ a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Magali GUILLOT

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024 du budget de la Résidence autonomie dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 27 mars 2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER

La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT